

Envoi : 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication : 14/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2018-5-4-1  
Séance du vendredi 7 décembre  
2018

### **SCHEMA DE L'AUTONOMIE 2018-2023**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L 312-4, L 312-5 et L 149-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU l'avis rendu par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, en sa réunion plénière du 24 septembre 2018,
- VU l'avis de la 4<sup>ème</sup> Commission – Solidarité et Autonomie du 12 octobre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif au schéma de l'autonomie 2018-2023 selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Prend acte de l'avis rendu par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie le 24 septembre 2018 sur le projet de schéma départemental de l'autonomie 2018-2023, joint en annexe 2.
- Adopte le schéma de l'autonomie 2018-2023, joint en annexe 1.